



**ACADÉMIE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des personnels administratifs,  
techniques, sociaux et de santé**

DPATSS

Affaire suivie par :

Pascale Audren ( AAE -SAENES)

[pascale.audren@ac-paris.fr](mailto:pascale.audren@ac-paris.fr)

01 44 62 44 63

Christine Bataille (Médecins, CTSSAE)

[christine.bataille@ac-paris.fr](mailto:christine.bataille@ac-paris.fr)

01 44 62 44 54

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

Paris, le 16 janvier 2024

Le recteur de l'académie de Paris,  
recteur de la région académique Ile de France,  
chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France

à

Madame la Secrétaire Générale de la région académique  
Monsieur le Secrétaire Général de l'enseignement Supérieur  
de la Recherche et de l'Innovation  
Mesdames et Messieurs les présidents d'universités  
et directeurs d'établissements de l'enseignement supérieur  
Mesdames et Messieurs les chefs des établissements  
du second degré public  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO  
Monsieur le Directeur du SIEC  
Monsieur le Directeur du CROUS  
Monsieur le Directeur du Réseau Canopé  
Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques

Monsieur le Délégué régional académique à la jeunesse,  
à l'engagement et aux sports  
Mesdames et Messieurs les chefs de division  
et de service du Rectorat

## **24AN0006**

**Objet** : Mutation inter-académique des attachés d'administration de l'Etat (AAE) et des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) ; mutation nationale des médecins de l'éducation nationale (MEN) et des conseillers techniques de service social des administrations de l'état (CTSSAE).

**Référence** : Note de service ministérielle DGRH-D2023-012616 publiée aux BOENJ et BOESR du 4 janvier 2024 (NOR : MENH2333050N).

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la parution de la note de service ministérielle précisant les modalités de mutation des personnels visés en objet pour la rentrée 2024.

Je vous précise que les personnels de l'académie de Paris peuvent participer au mouvement inter-académique de Paris et postuler sur tout poste de l'académie de Paris qu'il soit profilé ou non.

Les demandes de mutation au titre de la rentrée 2024 s'effectuent à partir de l'application AMIA à l'adresse et selon le calendrier suivant (cf. annexe M6 de la note de service ministérielle) :

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

Mutation des AAE, SAENES, Médecins et CTSSAE	Période de saisie des vœux	Edition et renvoi du dossier de mutation par l'agent	Transmission des dossiers par les académies à la DGRH	Entretiens PPR avec les structures d'accueil	Résultat des opérations de mutation
	Du 6 décembre 2023 au 9 janvier 2024 inclus	Du 9 au 15 janvier 2024 inclus	Jusqu'au 25 janvier 2024 inclus	Jusqu'au 08 février 2024	29 mars 2024

A l'issue de la période de saisie des vœux de mobilité, tout agent sollicitant une mutation doit se connecter, à nouveau, sur le site AMIA **afin d'imprimer personnellement** sa confirmation de demande de mutation, avant de la retourner dûment complétée et signée, accompagnée des pièces justificatives éventuelles, **par la voie hiérarchique, par mail** à :

Pour les AAE et les SAENES : [pascale.audren@ac-paris.fr](mailto:pascale.audren@ac-paris.fr)  
 Pour les médecins et CTSSAE : [christine.bataille@ac-paris.fr](mailto:christine.bataille@ac-paris.fr)  
 Et en copie à : [ce.dpatss@ac-paris.fr](mailto:ce.dpatss@ac-paris.fr)

Cette confirmation de demande de mutation devra parvenir dans les **délais indiqués** conformément au calendrier susmentionné (soit au plus tard le 25 janvier 2024 pour l'ensemble des corps mentionnés ci-dessus), faute de quoi la demande de mutation ne sera pas prise en compte.

A compter du **29 mars 2024**, les agents devront se connecter sur AMIA pour prendre connaissance des résultats des opérations de mutation.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels concernés.

Pour le recteur de l'académie de Paris  
 recteur de la région académique Île-de-France,  
 chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,  
 et par délégation,  
 La secrétaire générale de l'enseignement scolaire

**Signé**

Delphine VIOT-LEGOUDA